

INFORMATIONS SUR LA RESTAURATION SCOLAIRE 2024-2025

FONCTIONNEMENT :

Le service de restauration fonctionne avec un **système de gestion informatisée : tous les élèves qui prennent des repas, même un seul dans l'année, doivent posséder un badge** à code barre numéroté. Ce badge ouvre un compte personnel à chaque élève et lui permet l'accès à la salle de restaurant s'il est approvisionné. A chaque passage, le lecteur indique le montant restant sur le compte de l'élève. Si ce dernier est débiteur, le tourniquet reste bloqué jusqu'à l'intervention d'un assistant d'éducation.

Le badge est obligatoire car permet l'accès à l'établissement et à la restauration dès septembre 2024. Ce badge sera renouvelé chaque année et le coût sera inclus dans la facturation annuelle.

Il y a 2 points de restauration principaux :

- 1) Une **restauration traditionnelle** au prix de **6€95** : le **SELF** – service ouvert à tous les élèves. Le repas est constitué d'une entrée, d'un plat chaud garni, d'un laitage et d'un dessert. L'accompagnement du plat est servi à volonté.
- 2) Une **restauration rapide** au prix de **6€85** : réservée aux élèves du **lycée professionnel, de Première et Terminale Générale et Technologique**. Cette restauration fournit 2 choix :
 - 1 - la **CAFETERIA** : qui propose **une formule « Equilibre & Co »** sans boisson sucrée :
 - * **Booster** (quiche, pizza, panini, sandwiches chauds + salade ou frites + laitage ou fruit).
 - 2- le **FOOD'EMILIE** : qui propose **trois formules** :
 - * **Formule Plat du Jour** (féculent + protéines) = 1 Box plat du jour + 1 yaourt + 1 gâteau ou 1 fruit
 - * **Formule GO** = 1 sandwich froid + 1 chips + 1 yaourt + 1 dessert au choix ou 1 fruit frais
 - * **Formule GREEN** = 1 salade complète (féculent + protéines) + 1 yaourt + 1 pâtisserie + 1 fruit

Attention : pour accéder à ces espaces, **l'élève doit obligatoirement avoir son badge et du crédit sur le compte**, aucune intervention manuelle n'étant possible. De plus, ces espaces sont fermés le mercredi, au mois de juin ; en fonction de certains événements, le chef d'Etablissement se réserve le droit, ponctuellement, de ne pas ouvrir la cafétéria.

Les restaurants sont ouverts de 11H30 à 13H45 et ne fonctionnent pas le samedi.

Le mercredi, les repas seront servis **uniquement au SELF - service au prix de 6€85 pour tous les élèves.**

Les élèves qui choisissent l'option « Externe » et qui souhaitent déjeuner seront facturés 7€50 le repas (tarif unique).

Pour les Apprentis, le tarif du repas est 3€50

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES:

D'une année sur l'autre, les soldes sont conservés. Les comptes doivent être approvisionnés pour la rentrée.

Il est important que tous les badges des anciens et des nouveaux élèves soient crédités **d'un minimum de 10 repas soit 69€50 avant la rentrée.**

- **Les badges des élèves seront distribués à partir du 2 septembre 2024**, selon leur date de rentrée (**remis uniquement aux élèves ayant fait la photo au sein de l'établissement**)

Pour effectuer le paiement des repas par chèque ou espèces une permanence sera assurée au bureau 13 (auprès de Mme ELLENG) **le 30 août et le 2 septembre de 16h à 18h.**

Si vous ne pouvez pas vous déplacer, utilisez le service de paiement en ligne emilie31.parentdeleve.net (uniquement pour le paiement des repas). Ce site sera fermé certains jours fin août pour la clôture comptable, la mise à jour des tarifs et l'ouverture de la nouvelle année.

Les paramètres de connexion seront envoyés par SMS en début septembre.

Le règlement des repas s'effectuera **par chèque libellé au nom de OGGS EMILIE DE RODAT portant OBLIGATOIREMENT au dos le NOM, LE PRENOM ET LE NIVEAU DE LA CLASSE DE L'ELEVE.**

Pour le renouvellement du crédit repas en cours d'année, les chèques ainsi libellés, peuvent être déposés **SANS ENVELOPPE** dans la boîte aux lettres devant le bureau 13.

AUCUNE SOMME EN LIQUIDE NE DOIT ETRE DEPOSEE DANS LA BOITE AUX LETTRES.

Les règlements en espèces seront déposés et enregistrés aux récréations de 9h55 et de 15h50 et en présence de l'élève.